



AVIS

AT.22.38.AV

Révision du plan de secteur de MALMEDY-SAINT-VITH visant l'inscription d'une zone de dépendances d'extraction et d'une zone d'extraction, devenant une zone naturelle au terme de l'exploitation, ainsi que la suppression d'un périmètre d'intérêt paysager sur le site des carrières de la Warche à MALMEDY – Analyses préalables et rédaction du rapport sur les incidences environnementales (phase 1)

Avis adopté le 13/05/2022

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Initiateur :* SA Nelles Frères
- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Auteur du RIE :* Arcea
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* D.VIII.30 du Code du développement territorial (CoDT)
- *Date de réception du dossier :* 7/03/2022
- *Délai de remise d'avis :* /
- *Portée de l'avis :* Observations et suggestions sur les analyses préalables et la rédaction du rapport sur les incidences environnementales (RIE)
- *Audition :* 10/05/2022

Projet :

- *Localisation* & Carrières de la Warche à Beversé - zone forestière, zone de *situation au plan de* dépendances d'extraction *secteur :*
- *Affectations* Zone d'extraction (à destination future de zone naturelle), zone de *proposées :* dépendances d'extraction,
- *Compensation :* Zone d'extraction (à destination future de zone naturelle)

Brève description du projet et de son contexte :

Cette demande de révision vise l'inscription au plan de secteur :

- d'une zone d'extraction d'une superficie totale de 10,15 ha (à reconverter ultérieurement en zone naturelle), en lieu et place d'une zone forestière d'intérêt paysager de 8,41 ha et d'une zone de dépendances d'extraction d'une superficie de 1,74 ha (correspondant aux zones 1, 2,3 et 5 reprises dans le dossier de base) ;
- d'une zone de dépendances d'extraction à l'ouest de la carrière de 1,68 ha, en lieu et place d'une zone forestière d'intérêt paysager (correspondant à la zone 4 reprise au dossier de base). Cette inscription est compensée par l'inscription au plan de secteur de zone d'extraction.

Le projet vise également la suppression du périmètre d'intérêt paysager d'une superficie de 10,09ha. L'objectif de cette révision de plan de secteur est d'étendre la carrière en vue de pérenniser son activité, sans modifier le rythme actuel d'extraction et de faire correspondre le plan de secteur avec la situation du terrain. Cette carrière est actuellement exploitée pour des pierres ornementales et du concassé. Ce projet se situe en zone d'aléa d'inondation faible. Une petite partie est localisée en Zone Natura 2000.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire a pris connaissance de l'évolution des analyses préalables et de la rédaction du rapport sur les incidences environnementales (phase 1) relatives à l'avant-projet de révision du plan de secteur de MALMEDY-SAINT-VITH visant l'inscription d'une zone de dépendances d'extraction et d'une zone d'extraction sur le site des carrières de la Warche à MALMEDY.

Le Pôle valide la première phase du rapport sur les incidences environnementales (RIE), qui justifie le projet au niveau socio-économique. Il approuve l'analyse des besoins ainsi que la localisation du projet.

Pour la deuxième phase du RIE, le Pôle rappelle les éléments d'attention soulevés lors de son avis relatif au projet de contenu du RIE :

- l'impact du projet sur les habitations et les bâtiments touristiques situés à proximité directe (bruit, poussières, analyse de l'efficacité de la zone tampon,...) ;
- les solutions d'aménagement paysager en fin d'exploitation (tel que par exemple, l'option du maintien des fronts de taille en falaise,...).

Le Pôle demande également que soient analysées les contraintes sur l'exploitation d'un éventuel maintien du périmètre d'intérêt paysager sur la zone d'extension demandée.



Samuël SAELENS
Président